

OFFICE DE TOURISME DE PALAVAS-LES-FLOTS
SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU 10 SEPTEMBRE 2020 à 17h30

Lieu : Lieu : Salle Bleue– Phare de la Méditerrané

PROCES-VERBAL

Date de la convocation : Vendredi 04 Septembre 2020

Date de la séance : Jeudi 10 Septembre 2020 à 17h30

Membres présents :

Sandrine ARNAL, Emmanuelle ARNOLD, Pamela BESSIERE, Anne BONAFIOUS, Frédéric BOUSCAREN, Paul COURTAUX, Virginie DURNEZ, Serge FARRAS, Didier GAL, Jean-Louis GOMEZ, Jean-Marie GUIRAU-CALADOU, Christian JEANJEAN, Jérôme JEANJEAN, Pierre KAUP, Alain JOYES, Michèle LARMIGNAT, René LOPEZ, Iris MAROUANI, Sylvie MARTEL-CANNAC, Gil MICHEL, Thierry MILOT, Anna RIGAL LARMIGNAT, Sébastien RIVES, Michel ROZELET, Denis SALVADOR ;

Membres excusés :

Jean-Marie BENEZECH, Fabien BRISEDOUX, Bernard MAZZILLI, Clotilde ROQUES DOMINGO, Jean-Frédéric SUTTEL,

Direction de l'Office de Tourisme (art R 133-7 C tour.)

Présent : Stéphanie DUFOUR, Directrice,
Thierry ROLLAND, Directeur Délégué,

Président de la séance : Christian JEANJEAN

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 25 (sauf pour les questions 1,2 et 3 : 24 membres présents)

Nombre de suffrages exprimés : 25 (sauf pour les questions 1,2 et 3 : 24 membres présents)

1) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Rapporteur : M. Le Président

Le Comité de Direction comprend 30 membres, soit 16 membres du Conseil Municipal, représentants de la collectivité territoriale et 14 socioprofessionnels, contribuant au développement touristique de la commune. Christian JEANJEAN déclare installer dans leurs fonctions les membres du Comité Directeur suivant :

Au titre du conseil municipal :

1. M. Christian JEANJEAN
2. M. Jean-Louis GOMEZ
3. Mme Sylvie MARTEL-CANNAC
4. M. Sébastien RIVES
5. Mme Clotilde DOMINGO-ROQUES
6. M. Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU
7. Mme Pamela BESSIERE
8. M. René LOPEZ
9. Mme Michèle LARMIGNAT
10. M. Michel ROZELET
11. Mme Emmanuelle ARNOLD
12. Mme Iris MAROUANI
13. M. Thierry MILOT
14. Mme Anne BONNAFOUS
15. M. Jérôme JEANJEAN
16. Mme Sandrine ARNAL



Au titre des socioprofessionnels :

1. M. Frédéric BOUSCAREN Hôtellerie de plein air
2. M. Gil MICHEL Commerces / Patrimoine, culture et Tradition
3. M Jean-Marie BENEZECH Développement de la pêche et protection des zones marines
4. M. Serge FARRAS Commerce / Agricole / Œnotourisme
5. M. Jean-Frédéric SUTTEL Plaisance / Complexe portuaire à sec
6. M. Bernard MAZZILLI Casino
7. Mme Virginie DURNEZ Commerces / Prestataires de loisirs
8. M. Pierre KAUP Agence immobilière
9. M. Fabien BRISEDOUX Hôtellerie
10. M. Paul COURTAUX Restauration
11. M. Alain JOYES Hôtellerie
12. M. Denis SALVADOR Patrimoine, Culture et Tradition
13. Mme Anne LARMIGNAT Restauration
14. M. Didier GAL Sécurité / Socioéducatif

2) Approbation du procès-verbal de la séance 02 Juillet 2020- 17H30 heures

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé au comité directeur d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Une copie est consultable à l'Office de tourisme aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le Comité est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) FINANCES LOCALES : BUDGET OT - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé la décision modificative n°2/2020 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2020 + DM1 (voté)	DM2 proposition	BP 2020 +DM1 + DM2
Dépenses	833 746,60 €	- €	833 746,60 €
011 - Charges à caractère général	243 246,60 €	- 2 000,00 €	241 246,60 €
6288 - Autres	79 426,60 €	- 2 000,00 €	77 426,60 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	473 000,00 €	- €	473 000,00 €
6411 - Salaires, Appointements, Commiss. de base	- €	- €	- €
014 - Atténuation de produits	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	64 000,00 €	- €	64 000,00 €
042 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
6811 - Dotations Amort. Immo incorporelle et corpo	- €	- €	- €
65 - Charges diverses de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
651 - Redevances pour concessions brevets et licences	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles / opé e gestion	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
68 - Dotations aux amort et aux provisions	500,00 €	- €	500,00 €
Recettes	833 746,60 €	- €	833 746,60 €
002 - Résultat fonct. antérieur reporté	109 246,60 €	- €	109 246,60 €
013 - Atténuations de charges	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
042 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	64 000,00 €	- €	64 000,00 €
70 - Vente prod. fabr., prest.serv., marchandises	76 000,00 €	- €	76 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	180 000,00 €	- €	180 000,00 €
	400 000,00 €	- €	400 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
78 - Reprises sur amortissement et provisions	500,00 €	- €	500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2020 + DM1 (voté)	DM2 proposition	BP 2020 +DM1 + DM2
Dépenses	214 985,18 €	- €	214 985,18 €
001 - Résultat antérieur reporté	- €	- €	- €
040 - Opérat.d'ordre transferts entre sections	64 000,00 €	- €	64 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	34 236,00 €	- €	34 236,00 €
<i>2051 - Concessions et droits assimilés</i>			- €
21 - Immobilisations corporelles	116 749,18 €	- €	116 9,18 €
<i>2135 - Install. Générales, agencements, aménag.</i>	- €	- €	- €
<i>2184 - Mobilier</i>	- €	- €	- €
<i>2188 - Autres</i>	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Recettes	214 985,18 €	- €	214 985,18 €
001 - Résultat d'investissement reporté	100 985,18 €	- €	100 985,18 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	64 000,00 €	- €	64 000,00 €
040 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<i>2805 - Concession et droits similaires</i>	- €	- €	- €
<i>28184 - Mobilier</i>	- €	- €	- €
<i>28188 - Autres</i>	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et reserves	- €	- €	- €

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. TOURISME - MEMENTO DU TOURISME – 1ER SEMESTRE 2020

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé aux membres du comité directeur d'approuver le Memento de tourisme du 1er semestre de la destination de 2020. Le memento est annexé à la présente.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.